

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 17 novembre 2022 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud à partir du point 4 de l'ordre du jour.

17 novembre 2022

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Michel Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand
M. Alain Deschênes, Saint-Justin

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier

Étaient absents :

M. Martin Lamy, Yamachiche
M. Régent Michaud, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Madame Josée Bellemare propose la nomination de Monsieur Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier au poste de président d'élection. Tous les représentants sont d'accord.

2. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Monsieur Mario Paillé demande des propositions pour le poste de Président dont le mandat sera d'une durée de douze mois, soit jusqu'en novembre 2023.

Madame Sylvie Noël propose Monsieur Roger Michaud.

Monsieur Roger Michaud accepte de poser sa candidature au poste de Président du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres candidatures, Monsieur Mario Paillé déclare alors élu Monsieur Roger Michaud au poste de Président du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré jusqu'en novembre 2023.

Monsieur Roger Michaud remercie les autres membres du conseil pour la confiance accordée pour occuper le poste de Président du conseil d'administration.

3. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Monsieur Mario Paillé demande des propositions pour le poste de Vice-Président dont le mandat sera d'une durée de douze mois, soit jusqu'en novembre 2022.

Monsieur Michel Lefrançois propose Madame Sylvie Noël.

Madame Sylvie Noël accepte de poser sa candidature au poste de Vice-Présidente du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, Monsieur Mario Paillé déclare alors élue Madame Sylvie Noël au poste de Vice-Présidente du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré jusqu'en novembre 2023.

Madame Sylvie Noël remercie les autres membres du conseil pour la confiance accordée pour occuper le poste de Vice-Présidente du conseil d'administration.

4. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 35.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un président d'élection
2. Élection à la présidence du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré
3. Élection à la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré
4. Ouverture de la séance
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022
7. Dépôt et adoption de la correspondance
8. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
9. Approbation du paiement des comptes
10. Dépôt des résultats financiers au 31 octobre 2022
11. Suivi des heures accumulées des employés
12. Consommation hebdomadaire
13. Suivi des nappes de la Régie
14. Pluviométrie
15. Information sur les opérations et équipements
 - 15.1 Rapport des opérations

- 15.2 Achat de divers équipements de laboratoire
- 15.3 Équipements du nouveau camion
- 15.4 Lettrage du nouveau camion
- 15.5 Demande de droit de passage du Club quad Mauricie
- 16. Varia
 - 16.1 Signature des effets bancaires
 - 16.2 Cadeau de Noël des employés
 - 16.3 Puits SA-25 – Soutien au processus de sélection d’une firme d’ingénierie
 - 16.4 Contrats de travail des employés
 - 16.5 Séance ordinaire du mois de décembre 2022
 - 16.6 Dossier Yamachiche
- 17. Période de questions
- 18. Levée de l’assemblée

2022-11-132 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d’administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2022-11-133 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2022.

7. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 octobre 2022 et résume les communications ayant un intérêt public.

2022-11-134 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l’unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d’aqueduc de Grand Pré.

8. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 14 novembre 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-11-135 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

9. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 novembre 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-11-136 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de cent trente-deux mille deux cent dix-huit et quarante-et-un (132 218,41 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 17 novembre 2022.

Mario Paillé, trésorier

10. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 octobre 2021 préparé en date du 9 novembre 2022;

POUR CE MOTIF :

2022-11-137 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 octobre 2022.

11. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 12 novembre 2022.

12. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 15 novembre 2022 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

13. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé par Monsieur Francis Morel-Benoit en date du 30 octobre 2022 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

14. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé par Monsieur Francis Morel-Benoit en date du 3 novembre 2022 relativement à la pluviométrie.

15. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

15.1 RAPPORT DES OPÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- La réhabilitation du Puits SU-03 a été faite par la compagnie R.J. Lévesque sous la supervision de la firme d'hydrogéologues Akifer. À première vue, suite au nettoyage, le puits a une meilleure capacité que lors de sa construction. Nous allons recevoir le rapport sous peu.
- Durant la réhabilitation du Puits SU-03, il y a eu un petit effondrement du sol autour du puits sur environ 3,5m carrés et 2,5m de hauteur probablement causé par la vibration. Il a fallu faire venir deux camions de gravier et louer la mini-pelle pour réparer le tout.
- À cause de l'effondrement du sol, nous avons perdu le couvercle du puits qui n'a pas été retrouvé. Un nouveau couvercle a été commandé chez Danovar.
- Toutes les génératrices ont été remplies avec du diésel d'hiver.
- Tous les employés ont suivi les formations sur le SIMDUT et sur le cadenassage. Nous aurons des achats de matériel à faire pour se conformer aux lois.
- Dans le dossier du déplacement de conduite avec le MTQ, notre ingénieur a révisé les estimés des travaux et ont été soumis au MTQ. Nous sommes en attente de leur approbation pour ensuite signer le marché. Le MTQ devra fournir l'étude géotechnique finale à notre ingénieur afin qu'il débute les plans et devis.
- La firme SPE Valeur assurable est venue faire l'évaluation du contenu des bureaux et des garages. Nous aurons le rapport prochainement.
- Il y a eu un bris d'aqueduc sur le boulevard Duchesne à Yamachiche samedi le 5 novembre en soirée. C'est une sellette et une entrée d'eau qui ont cédées. Nous avons dû placer la municipalité en avis d'ébullition.
- Les travaux de remplacement du drain du garage sont terminés.
- Deux groupes d'étudiants du CÉGEP de Shawinigan sont venus passer une demi-journée avec les opérateurs.
- Climatisation Bélanger est venu faire l'entretien biannuel des systèmes de ventilation et climatisation.

15.2 ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration avaient donné leur accord par courriel les 21 et 22 octobre 2022 pour procéder à l'achat de divers équipements de laboratoire au coût de 2 814,60 \$ plus taxes;

POUR CE MOTIF :

2022-11-138

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel d'autoriser l'achat de divers équipements de laboratoire au coût de 2 814,60 \$ plus taxes.

15.3 ÉQUIPEMENTS DU NOUVEAU CAMION

CONSIDÉRANT QU'il faut équiper le nouveau camion d'une flèche de signalisation, de gyrophares et divers autres équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise S. Baril dépose une soumission au coût de 4 315,95 \$ plus taxes pour l'installation de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration avaient donné leur accord par courriel pour procéder à l'installation de ces équipements chez Entreprise S. Baril;

POUR CES MOTIFS :

2022-11-139

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel d'autoriser l'installation de ces équipements chez Entreprise S. Baril au coût de 4 315,95 \$ plus taxes.

15.4 LETTRAGE DU NOUVEAU CAMION

CONSIDÉRANT QU'il faut faire lettrer le nouveau camion pour l'identifier à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lettrages Lafontaine dépose une soumission entre 595,00 \$ et 865,00 \$ plus taxes pour le lettrage du camion;

POUR CES MOTIFS :

2022-11-140

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser le lettrage du camion chez Lettrages Lafontaine.

15.5 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB QUAD MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE le Club quad Mauricie demande la collaboration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré afin d'obtenir un droit de passage en période hivernale seulement sur le chemin des puits de Sainte-Ursule sur un tronçon d'environ 1,4 km ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin en question se trouve sur les lots 5570047, 5570729, 5570730, 5570030 et 6312724 du cadastre officiel de la Municipalité de

Sainte-Ursule et sont propriétés de la Municipalité de Sainte-Ursule et de Construction et Pavage Maskimo ltée ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré possède des servitudes de puisage d'eau, d'aqueduc et de passage sur lesdits lots ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré a la responsabilité rattachée à l'exercice de ces servitudes pour ses employés et usagers dûment autorisés par cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré a la responsabilité de construction, d'entretien et de réparation des passages à ses frais ;

CONSIDÉRANT QUE le passage du sentier de VTT dans ce chemin augmente les risques et peut nuire à la sécurité des employés, des usagers dûment mandatés et des équipements de la Régie d'aqueduc de Grand Pré ;

POUR CES MOTIFS :

2022-11-141

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse parti intégrale de la présente résolution ;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré accorde le droit de passage du sentier hivernal du Club quad Mauricie sur le chemin des lots 5570047, 5570729 et 5570730 du cadastre officiel de la Municipalité de Sainte-Ursule pour une période d'essai d'une saison, soit l'hiver 2022-2023 ;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré se garde le droit de révoquer le droit de passage à tous moments ;

QUE le Club quad Mauricie dépose à la Régie d'aqueduc de Grand Pré une preuve d'assurance d'au moins 3 millions de dollars ;

QUE le Club quad Mauricie installe la signalisation adéquate, signifiant notamment la présence de travailleurs et la circulation de véhicules routiers sur ce tronçon ;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit mandaté pour faire part par écrit au Club quad Mauricie de la décision prise par le conseil d'administration la Régie d'aqueduc de Grand Pré dans ce dossier.

16. VARIA

16.1 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement à la présidence et à la vice-présidence de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, ce point est abandonné.

16.2 CADEAU DE NOËL DES EMPLOYÉS

2022-11-142

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux chèques-cadeaux de la Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé par employé d'une valeur de 25,00 \$ chacun pour les cinq employés de la Régie.

16.3 PUIITS SA-25 – SOUTIEN AU PROCESSUS DE SÉLECTION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE pour être mesure d'exploiter le nouveau Puits SA-25, il faut mandater une firme d'ingénierie qui s'occupera de faire la demande du certificat d'autorisation auprès du ministère et qui procèdera à l'évaluation de la capacité de l'usine et des réserves;

CONSIDÉRANT QUE M. Ghyslain Lambert, ingénieur dépose une soumission au coût de 1 600,00 \$ plus taxes pour soutien au processus de sélection d'une firme d'ingénierie qui comprend :

- Préparation des documents;
- Devis administratif et technique;
- Document d'appel d'offres;
- Assistance lors de l'ouverture des soumissions;
- Rencontre de démarrage du projet;

POUR CES MOTIFS :

2022-11-143

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'octroyer le mandat de soutien au processus de sélection d'une firme d'ingénierie au coût de 1 600,00 \$ plus taxes.

16.4 CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Des discussions ont eu lieu entre les membres du conseil d'administration concernant les négociations des conditions de travail des employés pour les années 2023 à 2026. Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier prendra des informations auprès d'une firme spécialités en ressources humaines.

16.5 SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons personnelles, le secrétaire-trésorier risque de ne pas être en mesure de préparer et d'être présent à la séance ordinaire prévue le jeudi 8 décembre 2022 ;

POUR CE MOTIF :

2022-11-144

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité de tenir la séance ordinaire du mois de décembre le jeudi 15 décembre à 19 h 30 au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule au lieu du jeudi 8 décembre.

16.6 DOSSIER YAMACHICHE

